



EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Affaire n° 02-20241031

**Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil
Départemental – 2ème génération
Approbation de l'avenant n° 3 portant modification de la
programmation sur le volet investissement « socle
commun »**

NOTA /

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

4 novembre 2024

Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25

Date de convocation

le 25 octobre 2024

Nombre de membres

- en exercice : 49
- présents : 36
- représentés : 11
- absents : 2

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi trente et un octobre à seize heures cinquante-deux minutes, les membres du Conseil municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Patrice Thien-Ah-Koon, Maire

Étaient présents :

Patrice Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Laurence Mondon, Augustine Romano, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Jean Richard Lebon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Sylvie Leichnig, Jean-Pierre Thérincourt, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Daniel Maunier, Henri Fontaine, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Serge Sautron, Eric Ah-Hot, Evelyne Robert, Noëline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Nadège Domitile-Schneeberger, Gilles Fontaine, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Antoine Lebian

Étaient représentés :

Charles Emile Gonthier par Mansour Zarif, Catherine Turpin par Mimose Dijoux-Rivière, Albert Gastrin par Augustine Romano, Francemay Payet-Turpin par Daniel Maunier, Martine Corré par Doris Técher, Véronique Fontaine par Gilberte Lauret-Payet, Jean-Philippe Smith par Laurence Mondon, Régine Blard par Sylvie Jean-Baptiste, Josian Soubaya Soundrom par Sylvie Leichnig, Nathalie Fontaine par Monique Bénard, Anissa Locate par Patrice Thien-Ah-Koon

Étaient absents :

Dominique Gonthier, Jack Gence

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence Mondon est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Affaire n° 02-20241031

**Pacte de solidarité territoriale (PST) du Conseil
Départemental – 2ème génération
Approbation de l'avenant n° 3 portant modification de
la programmation sur le volet investissement « socle
commun »**

- Vu** le Code général des collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n° 06-20150529 du 29 mai 2021 portant approbation de la convention du PST 2 entre le Département et la commune du Tampon,
- Vu** la délibération n° 04-20231216 du 16 décembre 2023 relative à l'approbation de l'avenant n°2 portant modification de la programmation sur l'investissement « socle commun » et le volet fonctionnement « volet social »,
- Vu** le rapport n°02-20241031 présenté au Conseil municipal du 31 octobre 2024,

Considérant qu'à la lumière de l'avancement des projets et de leur délai de réalisation, la collectivité ne sera pas en mesure de consommer l'intégralité des crédits dédiés aux opérations « Travaux de réhabilitation des piscines de Trois-Mares, Roland Garros et TCMT » en raison de la défaillance de l'entreprise et « Études aménagement chemin Armanette, Ignaz Pleyel et de sécurisation parking bus collège 14ème » du fait de l'attribution tardive du marché,

Considérant qu'un troisième avenant a été sollicité en vue d'une modification de la répartition des crédits comme suit :

- Opération « Travaux piscines TCMT, Roland Garros et 3 Mares » : 174 608 € HT de dépenses éligibles au lieu de 546 524 € HT puisque les travaux relatifs aux piscines de Roland Garros et Trois-Mares ne pourront pas s'achever avant le 31 décembre 2024,
- Opération « Études aménagement chemin Armanette, Ignaz Pleyel et de sécurisation parking bus collège 14ème » : 150 000,00 € HT de dépenses éligibles au lieu de 320 000 € HT,
- Opération « Création d'une aire de jeux au parc des palmiers » : 1 085 652 € HT au lieu de 690 000 € HT,
- Opération « Réalisation d'aires de jeux Notre Dame de la Paix / Grande Ferme / Grand Tampon / Line d'Équerre / Pont d'Yves » : 1 253 198,10 € HT de dépenses éligibles au lieu de 1 096 309,10 € HT,

Considérant que concernant l'opération « Réalisation d'aires de jeux Notre Dame de la Paix / Grande Ferme / Grand Tampon / Line d'Équerre / Pont d'Yves », les aires de jeux de la Grande Ferme et de la Ligne d'Équerre ne pourront pas être livrées avant le 31/12/24 et sont donc retirées du dispositif actuel,

Considérant la validation de l'avenant n°3 par l'assemblée départementale réunie le 19 juin 2024,

Considérant l'avenant n°3 à la convention entre la Commune et le Département ci-annexé,

Le Conseil municipal,
réuni le jeudi 31 octobre 2024 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

Approuve à l'unanimité,

Article 1 l'avenant n° 3 à la convention entre la commune du Tampon et le Département de La Réunion ci-annexé,

Article 2 le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Laurence Mondon, 2ème adjointe

Par délégation de fonction,
Jacquet Hoarau, 1er adjoint